

(cf Délibération n° 40/2025 du 23 juin 2025)

Année (indiquer l'année de déclaration)

- Nom de l'hébergement :
- Nom : Prénom :
- Adresse :
- Adresse de facturation (si différente)

Période : Du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année N ; du 1^{er} mai au 31 août de l'année N et du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année N.

Nature de l'établissement : ☐ Hôtel ☐ Meublé de tourisme ☐ Chambre d'hôtes

Classement du meublé: ☐ Non Classé ☐ 1* ☐ 2* ☐ 3* ☐ 4* ☐ 5*

Tarif de la taxe de séjour par personne et par nuit : (indiquer le tarif auquel l'établissement est assujéti)

Période	Nombre de nuitées du séjour	Tarif Commune	Tarif Département	Tarif SGP	Tarif IDFM	Montant total à verser
<i>Exemple</i>	<i>1 nuit d'hôtel 5*</i>	<i>3€</i>	<i>0.30€</i>	<i>0.45€</i>	<i>6€</i>	<i>9.75€</i>
TOTAL						

Je soussigné..... déclare avoir collecté au titre de la taxe de séjour pour la période ci-dessus, la somme de :
(en chiffres)..... € (soit en lettres :)

Vous allez recevoir un titre exécutoire qui vous permettra de régler la somme due auprès de la trésorerie de Sainte Geneviève des Bois.

Date:

Signature et/ou cachet de l'établissement